



Fiche d'information sur l'antidopage

Prévention

Les dispositions antidopage s'appliquent à tous les sportifs et toutes les sportives qui sont titulaires d'une licence ou qui sont membres d'un club ou d'une fédération affiliée à Swiss Olympic. Cela signifie notamment que **chaque athlète est seul·e responsable** des substances trouvées dans ses échantillons lors d'un contrôle de dopage. D'une manière générale, nous conseillons:

- de ne pas prendre de médicament avant d'avoir vérifié dans la [base de données sur les médicaments DRO global](#) de Swiss Sport Integrity s'il est inscrit dans la liste des produits dopants.
- de veiller, lors d'un voyage, à emporter sa propre pharmacie ne contenant que des médicaments autorisés.
- d'apporter sa liste de médicaments (dans l'idéal avec des photos des emballages) lors des Testing Days du Centre national de performance du sport en fauteuil roulant (CNP).

Le site de [Swiss Sport Integrity](#) fournit de nombreuses informations sur le sujet.

Les athlètes sont responsables

La prévention contre le dopage se base sur le principe de la «Strict Liability» (responsabilité objective). Elle stipule que les sportifs et sportives sont seul·e·s responsables de l'absence de substances interdites dans leur organisme ou de la non-utilisation de méthodes interdites.

Ce principe ne s'applique pas uniquement aux athlètes d'élite: toutes et tous les athlètes licencié·e·s de Sport suisse en fauteuil roulant sont soumis·es aux dispositions antidopage et en particulier au Statut antidopage de Swiss Olympic!

Plus d'informations: [Droits et obligations des athlètes](#)

Malade ou blessé·e?

Certains médicaments contiennent des substances interdites, selon la liste des interdictions, et peuvent conduire à un contrôle antidopage positif. **Vérifie toujours tes médicaments avant de les utiliser.**

- [Base de données sur les médicaments DRO global](#)
- [Plus d'informations](#)

La médecine du sport de Nottwil se tient à tout moment à ta disposition pour répondre à tes questions.

Si, en recherchant dans la base de données des médicaments, tu t'aperçois qu'un des tiens apparaît en orange ou en rouge (substance partiellement ou totalement interdite), adresse-toi immédiatement à la médecine du sport de Nottwil. Nos médecins te conseilleront et t'indiqueront des alternatives.

Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Si, pour des raisons de santé, les athlètes doivent avoir recours à des substances ou méthodes interdites selon la liste des substances dopantes, il convient de demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) que l'on nomme en anglais: Therapeutic Use Exemption, (TUE). Une AUT préalable signifie qu'une autorisation doit être obtenue avant le début du traitement, afin que l'athlète concerné·e soit protégé·e contre toute violation des règles antidopage en raison de son traitement. Les athlètes affecté·e·s au pool AUT et les athlètes de niveau international ont besoin d'une **AUT préalable**.

Athlètes de niveau national

Le [pool AUT](#) de Swiss Sport Integrity définit qui est considéré·e comme un·e athlète de niveau national. Les athlètes titulaires d'une Swiss Olympic Card des catégories Elite, Bronze, Argent ou Or sont affecté·e·s au pool AUT de Swiss Sport Integrity et ont besoin **d'une AUT préalable**.

Athlètes de niveau international

La fédération sportive internationale définit qui est considéré·e comme un·e [athlète de niveau international](#) et a donc besoin d'une **AUT préalable**. Si un·e athlète répond à la fois aux définitions nationales et internationales, les dispositions de la fédération sportive internationale prévalent et la demande est soumise à la fédération sportive internationale. Les athlètes qui disposent déjà d'une AUT valide délivrée par leur fédération sportive internationale n'ont aucune démarche à effectuer.

Instructions

- 1) Avant d'utiliser un médicament, vérifie toujours son statut en matière de dopage à l'aide de la [base de données sur les médicaments DRO global](#).
- 2) Si un médicament est interdit, recherche une alternative autorisée avec ton médecin.
- 3) S'il n'existe aucune alternative autorisée et que l'utilisation de substances ou de méthodes interdites est nécessaire pour des raisons de santé, une AUT doit être demandée au préalable. (Exception: situations d'urgence médicale, voir [Urgences médicales](#).)
- 4) Rassemble les documents médicaux nécessaires avec ton médecin traitant, remplis le formulaire de demande d'AUT et soumets la demande.

En cas de doute ou de question, nous demandons aux athlètes de contacter immédiatement Swiss Sport Integrity par courriel à l'adresse med@sportintegrity.ch.

Compléments alimentaires

La performance des athlètes s'appuie sur une alimentation de base saine et équilibrée. Pour répondre à des situations et des besoins individuels et spécifiques à la discipline sportive, les compléments alimentaires peuvent compléter l'alimentation de base, mais jamais la remplacer. Les compléments alimentaires présentent un risque de dopage, car ils peuvent être contaminés par des substances interdites. Pour minimiser ce risque, il convient de suivre ces deux principes:

- [Déterminer les besoins individuels avec un·e spécialiste](#)
- [Tenir compte des critères d'exclusion et de sélection de Swiss Sport Integrity](#)

Davantage d'informations: [Guide des suppléments nutritionnels de Swiss Sports Nutrition Society](#)

Contrôles antidopage

Pour assurer l'égalité des chances, l'équité et l'éthique du sport, il n'y a pas d'autre solution que de recourir aux contrôles antidopage. Le système de contrôle antidopage est dans l'intérêt des athlètes honnêtes. En principe, il n'y a pas de limite de temps, les contrôles antidopage peuvent avoir lieu à tout moment et partout. En tant que para-athlète, il est important d'observer ces deux points:

- La convocation à un contrôle antidopage doit être respectée. Il faut s'y soumettre. Un refus peut entraîner une suspension.
- Il est de la responsabilité des para-athlètes de se munir de l'équipement supplémentaire nécessaire pour fournir un échantillon d'urine, comme un cathéter/système de drainage.

Tu trouveras plus d'informations sur le déroulement du contrôle sur le site de [Swiss Sport Integrity](#).

Contact

Si tu as des questions, le Dr Phil Jungen, le Dr Robert Werder de la médecine du sport de Nottwil ainsi que les managers des disciplines sportives de Sport suisse en fauteuil roulant se tiennent à ta disposition.

- Médecine du sport, Nottwil: +41 41 939 66 00 / sportmedizin@sportmedizin-nottwil.ch
- Sport suisse en fauteuil roulant: +41 41 939 54 11 / rss@spv.ch